

# Assemblée générale

Date : 23.10.2021

Heure : 17h01

Lieu : Dorénaz, salle de la Rosière

Réunion organisée par :	FMBV	Type de réunion :	Assemblée générale
Mené par :	Gaspard Vignon	Secrétaire :	Claude Schmidli

## Participants :

Délégués des sociétés membres de la FMBV, comité FMBV (Gaspard Vignon, Claude Schmidli, Guillaume Rouiller, Marie Moulin, Edith Frei) et commission musicale FMBV (Fabrice Reuse, Dany Rossier, Abbet Séverine). Cédric Pochon, membre ACMV, Aloys Maillard, Membre d'honneur.

## Excusés :

Jérôme Favre, ancien président, Jean-Maurice Delasoie, membre d'honneur, membre comité FMBV. Josef Fosserrat, membre commission musicale, Pierre-Eddy Spagnoly, président de l'amicale des vétérans musiciens du Valais Romand

## Compte-rendu

Point de l'ordre  
du jour 1 :

**Ouverture de l'assemblée**

Intervenant : Gaspard Vignon

Après les salutations d'usage, Gaspard Vignon ouvre l'assemblée générale.

*Partie statutaire : l'assemblée se déroule une fois par année, une semaine avant l'assemblée de l'ACMV dans la localité organisatrice du prochain festival, les convocations des membres avec l'ordre du jour doivent être envoyées 20 jours avant l'assemblée.*

*Si une société demande un ajout dans les divers, ceci doit se faire 30 jours avant l'assemblée au comité de la FMBV.*

Gaspard Vignon passe en revue l'ordre du jour et précise un ajout qui a été fait par rapport à l'ordre du jour envoyé avec la convocation. Au point 12 : présentation du festival 2022.

Point de l'ordre  
du jour : 1bis :

**Accueil de la commune**

Intervenant : Rodolphe Richard

Monsieur Rodolphe Richard, président de Dorénaz, salue l'assemblée et lui souhaite la bienvenue. Il nous présente sa commune en débutant par le drapeau de la commune avec la croix triplée de l'abbaye de Saint-Maurice, la coquille représente l'appartenance à l'hospice Saint-Jacques et les marteaux de Martigny. Il y a 1300 habitants répartis dans 3 villages Dorénaz, Allesse et Champex. Il y a de nombreux endroits pour les amateurs de grippe. A Dorénaz existe la Maison des Comtes et Légendes. Pour les industries, il y a Eden Waters et les 2 casses de voitures et depuis quelques années la courses des tondeuses à gazon. Pour l'anecdote il y a de la vigne à Dorénaz. Pour monter à Champex et ses chemins pédestres, il y a le téléphérique. Il y a longtemps, il y avait des mines de charbon. 1996 était la dernière date du festival à Dorénaz Dorénaz se réjouit de recevoir les 22 sociétés de la FMBV. Mr Richard reviendra pour la présentation du festival, car il est également président du comité d'organisation.

Point de l'ordre  
du jour : 2

**Hommage aux défunts**

Intervenant : Gaspard Vignon

Mr le curé Gilles Roduit, nous parle de nos anciens et nous dit le notre père.  
La Villageoise de Dorénaz joue un choral de circonstance.

<b>Point de l'ordre du jour : 3</b>	<b>Appel des sociétés</b>	<b>Intervenant :</b> Gaspard Vignon
-------------------------------------	---------------------------	-------------------------------------

*Rappel statutaire ; chaque société est tenue de se faire représenter à cette assemblée des délégués. Une amende de 100 francs sera facturée aux sociétés absentes.*

Les 23 sociétés de la FMBV répondent présentes pour cette assemblée.

<b>Point de l'ordre du jour : 4</b>	<b>Nomination des scrutateurs</b>	<b>Intervenant :</b> Gaspard Vignon
-------------------------------------	-----------------------------------	-------------------------------------

Victor Mariétan et Laurent Bussien sont nommés scrutateurs.

<b>Point de l'ordre du jour : 5</b>	<b>Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2019</b>	<b>Intervenant :</b> Gaspard Vignon
-------------------------------------	---	-------------------------------------

Le procès-verbal de l'assemblée 2019 est sur le site de la FMBV. Personne ne demande la lecture du protocole. Il est accepté par l'assemblée. Gaspard Vignon remercie Claude Schmidli pour la tenue du protocole

<b>Point de l'ordre du jour : 6</b>	<b>Rapport d'activité du Président</b>	<b>Intervenant :</b> Gaspard Vignon
-------------------------------------	--	-------------------------------------

Le rapport du président est disponible sur notre site fmbv.ch. En résumé, Gaspard Vignon remercie les sociétés présentes. Il nous parle des 2 années précédentes, où il n'y a pas eu de concert, peu de répétitions, des espoirs et surtout des désespoirs. Bravo aux sociétés qui ont su résister à la tempête covid. Nous avons réussi à faire le concours des jeunes grâce à La Lyre de Monthey. Merci à elle pour son engagement pour le soutien technique.

<b>Point de l'ordre du jour : 7</b>	<b>Finances : a. Compte 2019-2021 b. Vérificateurs des comptes c. Budget 2021-2022</b>	<b>Intervenant :</b> Edith Frei
-------------------------------------	--	---------------------------------

Edith Frei nous présente les chiffres des comptes des années 2019-2020 et 2020-2021, car vu le covid il y a eu peu de mouvements. En 2019 une perte de 54.05. Pour le concours des jeunes en 2021, nous avons rembourser la perte de La Lyre pour l'organisation. Les cadeaux ont été offerts par la FMBV et le compte jeunesse a été soldé. Bénéfice de 53.33. Mr Sneiders de La Lyre remercie la FMBV pour le soutien financier. Mme Patricia Favre nous lit le rapport de la vérification des comptes. Elle demande de donner décharge à la caissière et à lui-même. L'assemblée accepte les comptes à l'unanimité par 23 voix. Le budget 2021-2022 est repris du budget 2019, année « standard ». Edith Frei nous annonce une perte de 1000 frs, à moins qu'un sponsor se présente. L'assemblée accepte le budget à l'unanimité par 23 voix.

Elle remercie enfin nos fidèles sponsors : ACMV pour son versement, FNX pour les pianos et la bijouterie Fournier de Martigny. L'assemblée accepte le budget à l'unanimité. Merci à Edith Frei pour son travail.

<b>Point de l'ordre du jour : 8</b>	<b>Rapport d'activité du directeur de la CM</b>	<b>Intervenant :</b> Fabrice Reuse
-------------------------------------	---	------------------------------------

Fabrice Reuse nous présente l'activité de la commission musicale, qui elle aussi a souffert des années Covid. En 2021 l'examen musical cantonal a eu lieu sur plusieurs samedis, Le concours des solistes a bien marché et a été bien organisé par La Lyre. Malheureusement Dany Rossier nous quitte après 13 ans. Fabrice lui offre, au nom de la FMBV, un magnum de Médoc classé à conserver dans de bonnes conditions. Il se propose de lui donner un coup de main pour le boire. Tristan Blanchet nous quitte également. Comme il est engagé de manière régulière pour des productions de l'opéra de Strasbourg, il ne peut être suffisamment présent. Pour les remplacer, la commission musicale a fait appel à Victor Mariétan et Matthieu Schopfer. Matthieu joue du trombone à l'Etoile du Léman depuis 2008. Il a été formé au conservatoire, avec certificat pour le trombone et la direction d'ensemble à vent. Il a joué dans différentes sociétés dont Ambitus. Il est en fin d'étude du Master en mécatronique.

Victor joue également du trombone et depuis 15 ans à l'écho de la Vallée de Val d'illiez. Il a suivi une formation pédagogique à Lausanne. Il dirige la fanfare de Perroy depuis 3 ans. Il remercie la commission pour sa

demande. Pas de remise de la coupe au vainqueur de la grande finale, puisqu'elle n'a pas eu lieu en 2021. Bonne suite d'assemblée.

**Point de l'ordre  
du jour : 9**

### **Élection Comité FMBV**

**Intervenant :** Gaspard Vignon

Comme vous le savez des personnes nous quittent. Mais avant Sonia Collet nous présente Eric Bellon. Il a 53 ans, père de 2 enfants, il joue à l'Écho de la montagne de Champéry, tambour, depuis 40 ans. Il est caissier depuis 10 ans. Il a été membre du CO de deux festivals FMBV (1997, 2006) et membre du CO de nombreux Girons de la vallée. Eric a toujours accompli les tâches qui lui incombent à l'entière satisfaction de la société. Loyal, disponible, solidaire et humain, il est très apprécié tant par ses collègues musiciens que par ses collègues du comité de la fanfare. « Chers Présidentes, Présidents, Représentantes et Représentants des sociétés de la FMBV, je vous recommande la candidature de mon collègue Éric Bellon pour l'une des places à pourvoir au sein du comité ». Le comité se réjouit d'accueillir Éric Bellon au comité qui remplacera Edith Frei à la charge de caissier.

Didier Derivaz nous présente Dominique Robyr de L'Agaunoise, St-Maurice. Il a 44 ans, Fiscaliste. Il a un parcours musicale impressionnant : Euphonium à la Fanfare l'Agaunoise de St-Maurice depuis 20 ans, directeur de la Fanfare Municipale de Salvan, Euphonium à l'Ensemble de Cuivres Valaisan, Euphonium et trombone à la Fanfare Cor des Alpes de Montana, Formation à l'euphonium au conservatoire de Sion, Nombreux groupes musicaux (quatuors de cuivres etc. Champion suisse et valaisan d'euphonium et de quatuor de cuivres au début des années 2000. C'est une personne motivée et de bonne compagnie. Le comité l'accueille également avec plaisir en tant que membre.

Malheureusement Guillaume et Marie nous quittent. Guillaume a géré, seul au départ, de main de maître la fonction de secrétaire du concours des jeunes. Depuis quelques années en répartissant les tâches, le comité a vu à quelle point le travail de secrétaire du concours des jeunes est chargé et plein de responsabilités pour une seule personne. Marie a également effectué un travail important sur le site internet et sur les réseaux sociaux. Merci encore à eux deux. Ils reçoivent un petit cadeau de départ. Il nous faut encore une personne, si possible une femme jouant à Martigny, Vernayaz, Salvan ou Dorénaz pour respecter au mieux la répartition géographique des membres telle que prévue par les statuts.

**Point de l'ordre  
du jour : 10**

### **Modification des Statuts**

**Intervenant :** Gaspard Vignon

Nous devons modifier les statuts de la fédération pour les adapter au départ de Verbier et adapter les règles au fonctionnement actuel du comité. Article 12 : comité de 5 à 7 membres, suppression de Verbier dans la région 1, suppression de l'interdiction de cumul des fonctions Il n'y a plus d'années électorales. Les engagements des membres du comité seront reconduits annuellement. Dans l'alinéa d) : En cas d'égalité des votes dans le comité, la voix du président est prépondérante. Article 13 : Ajout de « en principe » pour l'organisation du concours des jeunes le samedi du festival. Ceci pour les cas où il y a une fête cantonale dans le Bas-Valais, en cas de pandémie et pour des questions de choix de la société organisatrice du festival. Le comité et la commission musicale se réserve le droit d'accepter ou non les choix. Article 15 : Organisation et compétences de la CM. Elle nomme les membres de sa commission (de trois à sept membres) et désigne son président. La CM s'organise elle-même sur la base d'un cahier des charges élaboré en collaboration avec le comité de la FMBV. La CM soutient le comité dans l'organisation du Concours des jeunes solistes, selon une répartition des tâches établie entre le comité et la CM. La CM collabore étroitement avec le Comité de la FMBV, soit au moyen de séances conjointes, soit en détachant rend compte de son activité au Comité de la FMBV auprès duquel elle détache un représentant permanent, chargé de diriger les séances de la CM et de participer à celles du comité. II. Règlement pour l'organisation du CJ Article 1 : Selon l'article 13, alinéa g, des statuts de la FMBV, il est organisé, en principe le samedi de la Fête, un Concours des Jeunes solistes, destiné aux musiciens membres des sociétés de la Fédération, dans des limites d'âge fixées par des règlements spécifiques annexés auxdits statuts. Un représentant des sociétés propose de nommer un membre de la CM au comité comme membre supplémentaire. Pourquoi pas ? L'idée sera étudiée pour une prochaine révision des statuts. Toutes les modifications proposées pour cette assemblée sont approuvées à l'unanimité.

**Point de l'ordre  
du jour : 11**

### **Modifications du tournus des festivals**

**Intervenant :** Gaspard Vignon

Le tournus des sociétés avait été modifié pour tenir compte de l'annulation du festival 2020. Malheureusement pas de festival en 2021. La lyre de Monthey demande de pouvoir faire son festival en 2030 au lieu de 2043. Puisque La Fleur des neiges de Verbier a été retirée du tournus, ce déplacement n'impliquera pas de changement d'année pour les festivals après 2030. Il y a également 3 sociétés qui demandent une rocade. Elles sont d'accord entre elles. Les lieux des festivals : 2025 Salvan, 2026 Collonges, 2027 Vernayaz. L'assemblée approuve à l'unanimité, en deux votes distincts, les modifications apportées au tournus.

**Point de l'ordre  
du jour : 12**

## **Présentation du festival 2022**

**Intervenant :** Rodolphe Richard.

---

Un Nouvel Air... le thème du festival 2022. Un air frais soufflera sur Dorénaz. Le vendredi amical des sociétés du district de St-Maurice avec Massongex, St-Maurice, Collonges, Vernayaz et Salvan. Il y aura également Martigny Bourg, Evionnaz et les tambours d'Octodure. Bal populaire pour finir. Samedi concours des jeunes solistes et marché artisanal. Le soir prestation de groupe de musique d'horizon divers. Le bal traditionnel ensuite.

Le dimanche prestation devant jurys des sociétés de la fédération pour moitié à Dorénaz et l'autre à Collonges. Des transports seront prévus pour les musiciens et le public. Dès midi partie officielle, le défilé, prestations devant public et partie officielle dès 18H00. Ensuite Mr Richard nous présente les différents lieux utilisés pour la fête pendant les 3 jours. Il souhaite un festival réussi et la bienvenue aux sociétés de la FMBV.

**Point de l'ordre  
du jour : 13**

## **Attribution du Festival 2023 et 2024**

**Intervenant :** Gaspard Vignon

---

Gaspard demande si L'Echo de la Montagne de Champéry est d'accord d'organiser le festival en 2023 au lieu de 2022. Éric Bellon accepte au nom de l'Echo de la Montagne. Gaspard demande ensuite si l'Harmonie Municipal de Monthey accepte d'organiser le Festival en 2024. L'harmonie de Monthey accepte.

**Point de l'ordre  
du jour : 14**

## **Informations pour les examens ASM**

**Intervenant :** Dany Rossier

---

Dany Rossier nous présente un diaporama concernant les examens cantonaux. Il est disponible sur le site de la FMBV sous tour d'horizon de la formation de la jeunesse de la FMBV. En résumé il nous présente les différents niveaux de formation, les formulaires à remplir pour la subvention LoRo et la subvention ASM. Il insiste sur la qualité de la formation à dispenser et le temps nécessaire pour garantir le plein succès de l'élève.

**Point de l'ordre  
du jour : 15**

## **Mots du représentant de l'ACMV**

**Intervenant :** Cédric Pochon

---

Après les salutations d'usage, Cédric transmet les salutations du comité cantonal et de son président Christian Bohnet, membre de la FMBV. Les activités musicales ont pu reprendre dans les sociétés. L'ASM et l'ACMV tente de faire monter la jauge de 30 à 50 pour les répétitions avec certificats Covid. L'AG de l'ACMV aura lieu le 30 octobre 2021 à Orsières le matin. L'après-midi aura lieu la remise des distinctions aux jubilaires 2020 et 2021. Les jubilaires 20-21 seront appelés sous cantine en 2022 pour les annoncer. Les futures communications de l'ACMV seront transmises par mail. Un cours sera organisé sur le thème du défilé, avec le concours de l'armée, en 2022. Également en 2022, des cours seront organisés pour la formation au logiciel de gestion des musiciens de l'ASM car certaines sociétés ont encore des problèmes. Il faut remplir le document Suisa pour la fin de l'année. Le comité de l'ACMV est à l'écoute pour vos questions.

**Point de l'ordre  
du jour : 16**

## **Divers**

**Intervenant :** Gaspard Vignon

---

Aloys Maillard rappelle que la FMBV a édité les clés d'organisation pour le déroulement du festival. Il est à disposition des sociétés.

Les membres du comité sont à disposition des sociétés en tout temps pour des questions ou des précisions.

Gaspard Vignon remercie encore La Villageoise de Dorénaz pour l'accueil des sociétés et clôt l'assemblée à 18H28.

Elle est suivie d'un apéritif offert par la Municipalité de Dorénaz.

La Villageoise nous offre une petite aubade avec Black Wood en ouverture.

Agenda :

- 30 octobre : assemblée cantonale à Orsières

Visitez notre site internet [www.fmbv.ch](http://www.fmbv.ch) pour d'autres renseignements.

Fait à Champéry par Claude Schmidli